

## Rapport de la réunion de l'Organe de consultation du bassin de mobilité du Brabant Wallon

---

Date : jeudi 10 novembre 2022, de 9h00 à 11h30.

Lieu : Teams

### Présents :

#### Membres

- Mélanie LAROCHE (Court-Saint-Etienne)
- Fabienne MOLLAERT (Ittre)
- Humbert DUBOIS (Jodoigne)
- Pierre HUART (Nivelles)
- Hadelin DE BEER DE LAER (Ottignies – Louvain-la-Neuve)
- Véronique DE BROUWER (Perwez)
- Mireille BENOIT (Ramillies)
- Julie CHARLES (Villers-la-Ville)
- Paul Brasseur (Wavre)
- Catherine BES (OTW - Directrice exécutive Brabant wallon)
- Martin DUFLOU (SPW M&I – Autorité Organisatrice du Transport, Expert Directeur)
- Florianne MOSSOUX (SPW M&I – Autorité Organisatrice du Transport, chargée du secrétariat des OCBM)
- Nadia NEVEN (SPW M&I – Autorité Organisatrice du Transport)

#### Invités permanents

- Florian VANHAMME (asbl Tous à pied)
- Pierre GENTY (asbl Cawab)
- Daniel BASTIN (asbl Navetteurs.be)
- Sarah LENGELE (FOREM)
- Charles SCHARPÉ (OTW - Direction territoriale du Brabant wallon, Responsable développement)
- Benoît VANDER PUTTEN (OTW – Direction générale)
- Philippe BARRAS (OTW – Conseil d'Administration)
- Mourad BAOUCHE (SNCB)

#### Invités ad hoc

- Niels ANTOINE (SPW M&I – AOT, gestionnaire de mobilité)
- Mélissa FRANCOIS (SPW M&I – AOT, gestionnaire en mobilité)
- Jonathan FRETIN (SPW M&I – AOT)
- Alain PIRON (SPW M&I – Direction de la planification)
- Gregoire Richard (SPW M&I – Direction de la planification)
- Thibault DRAYE (SPW M&I – Direction des routes du Brabant wallon)
- Pierre FRANCIS (Président de l'OCBM du Brabant Wallon – Province du Brabant Wallon)

#### Autres

- Philippe GODEFROID (CEM Ittre)
- Pascale PIROTTE (employée commune de Lasne)
- Vanessa DUMONT (CEM Mont-Saint-Guibert)
- Valérie HEYVAERT (CEM Nivelles)
- Michaël HOREVOETS (CEM Walhain)

Absents/excusés :

- Lionel ROUGET (Beauvechain)
- Henri DETANDT (Braine-l'Alleud)
- Jean-Marie THIRY (Chastre)
- Luc DECORTE (Chaumont-Gistoux)
- Carine MESSENS (Genappe)
- Dimitri DEWILDE (Grez-Doiceau)
- Pascal COLLIN (Hélécine)
- Benoît MALEVE (Incourt)
- Didier VANDEN BRANDE (La Hulpe)
- Laurence ROTTHIER (Lasne)
- Sophie DEHAUT (Mont-Saint-Guibert)
- Didier HOUART (Orp-Jauche)
- Patricia VENTURELLI (Rebecq)
- Vincent GARNY (Rixensart)
- Pierre ANTHOINE (Tubize)
- Vincent EYLENBOSCH (Walhain)
- Brian GRILLMAIER (Waterloo)
- Jérôme WIBRIN (Représentant du Ministre Henry)
- Bruno BALHAZAR (OTW - Directeur d'exploitation du Brabant wallon)
- Jean-Marc JADOT (SPW M&I – Direction des routes du Brabant wallon)

## Abréviations courantes :

AOT = Autorité organisatrice du transport

BHNS = Bus à haut niveau de service

CCATM = Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité

CEM = Conseiller en mobilité

CLM = Centrale locale de mobilité

CRM = Centrale régionale de mobilité

H+ = tarif Horizon +

HP = heures de pointe

LLN = Louvain-la-Neuve

OCBM = Organe de consultation du bassin de mobilité

OLLN = Ottignies-Louvain-la-Neuve

OTW = Opérateur de transport de Wallonie

PAE = Parc d'activité économique

PCM = Plan communal de mobilité

PRTP = Plan régional de transport public

PUM = Plan urbain de mobilité

SDT = Schéma de Développement Territorial

SPW M&amp;I ou MI : Service public de Wallonie Mobilité et Infrastructures

SRM = Stratégie Régionale de Mobilité

TàD = transport à la demande

ZHNS = Zone à haut niveau de service

## 1. Introduction

*Point animé par le Président*

*Voir slides*

Monsieur Pierre FRANCIS, président de l'OCBM pour le bassin du Brabant-Wallon, souhaite la bienvenue à tous les participants. Il rappelle quelques règles pour le bon déroulement de la réunion ainsi que le rôle de l'OCBM, de l'AOT et de l'OTW.

## 2. Evaluation des lignes express vers Bruxelles : plans d'action suite aux bilans pour les lignes Louvain-la-Neuve – Etterbeek (E11), Louvain-la-Neuve – Woluwé (E12), Walibi – Etterbeek (E13)

*Point pour avis – Documents préparatoires - voir slides présentés par Niels ANTOINE, AOT*

N. Antoine présente un extrait de la présentation faite lors de l'atelier d'évaluation des lignes concernées. Il rappelle l'historique de ces lignes, et présente quelques éléments quantitatifs et qualitatifs concernant l'offre. Il évoque notamment les problèmes d'adhérence aux horaires, et le potentiel de correspondances à exploiter. Les éléments de coûts reflètent la nécessité de repenser la ligne E13. La desserte du P+R de Louvain-la-Neuve est inscrite dans les ambitions tactiques mais elle n'est pas effective en raison de contraintes d'infrastructure et tarifaires ; la signalétique est aussi à adapter afin de favoriser l'usage du P+R. Il présente ensuite le plan d'actions issu de l'atelier d'évaluation. Diverses démarches doivent être menées par rapport à différentes parties prenantes. La volonté est de revenir avec une proposition claire pour la ligne E13 lors d'un prochain OCBM. Une petite erreur dans le plan d'actions doit être corrigée<sup>1</sup>.

Les remarques suivantes ont été émises en séance :

- E13 :
  - o la ligne E13 peine à trouver son public, après 5 ans et malgré les campagnes promotionnelles, il ne faut pas négliger l'hypothèse de la supprimer au profit d'un renforcement des autres lignes Express.
  - o Le parking du Centre culturel de Wavre, proche de la gare mais de l'autre côté du passage à niveau, pourrait être valorisé.
  - o Les piétons apparaissent les oubliés du plan d'action. Il conviendrait d'adapter le plan d'action à ce sujet.
  - o Les études pour l'avenir de la ligne sont en cours et toutes les options seront abordées, notamment dévier la E11 et la E12 vers Walibi en cas de suppression de la E13 ou exploitation de la E13 uniquement pendant la période d'ouverture du parc d'attractions Walibi ou basculer l'offre en extension depuis Jodoigne/Perwez.  
Il manque en effet une liaison directe et rapide depuis Perwez et l'est du bassin jusque Bruxelles. Les possibilités existantes nécessitent plusieurs correspondances ce qui rend les trajets bien plus longs qu'en voiture. Une pétition demande une ligne directe de Jodoigne vers Bruxelles.

<sup>1</sup> L'action « Terminus systématique à Woluwé Métro Roodebeek : à évaluer » doit se trouver dans « Offre existante légèrement en dessous des ambitions régionales » dès lors que cette action concerne la ligne E12 et non la ligne E13.

- P+R Louvain-la-Neuve :
  - o après un arrêt du chantier, les travaux routiers SPW de connexion du P+R à la N4 viennent de reprendre et devraient être terminés pour janvier 2023.
  - o Le cabinet Henry a initié récemment une task force relative à ce P+R.

### **Avis de l'Organe :**

**L'Organe prend acte du bilan réalisé pour les lignes express E11, E12 et E13 et du plan d'actions visant à améliorer, dans les deux années qui viennent, l'attractivité et l'accessibilité de l'offre sur ces lignes.**

**L'Organe prend également acte de la nécessité de voir évoluer la ligne E13 et demande à l'OTW de réaliser les investigations nécessaires en vue de pouvoir déterminer, au niveau tactique, les changements à opérer sur cette liaison. Lors d'une prochaine séance, l'AOT soumettra ceux-ci à l'avis de l'OCBM.**

**L'Organe recommande à l'Opérateur de Transport de Wallonie de mettre en œuvre les actions identifiées en termes de démarches préalables, d'adaptation de l'offre et de communication.**

**Il recommande également à l'ensemble des parties prenantes (Communes, SPW Routes, SNCB, Bruxelles Mobilité) de prendre en main les actions identifiées en termes notamment d'équipements et de signalisation.**

## **3. Impact de la réforme des rythmes scolaires sur l'offre TEC du bassin**

*Point pour info – voir slides présentés par Catherine BES, OTW*

L'OTW a pratiqué une simplification des périodes en lien avec cette réforme. Pour le bassin du Brabant wallon, outre l'adaptation du calendrier d'exploitation au nouveau calendrier scolaire, l'impact est quasiment nul. Quelques cas de lignes desservant des établissements scolaires en Flandre et pour lesquels de légères adaptations ont été prévues sont présentés.

Aucune remarque n'est émise en séance.

## **4. Redéploiement de la zone Brabant-Ouest : planning des prochaines étapes**

*Point pour info – voir slides présentés par Charles SCHARPE, OTW*

Les étapes de mise en œuvre du nouveau PRTP de la zone sont présentées. Les rencontres avec les communes seront réparties en trois quadrants : bassin de Tubize, de Nivelles et de Braine-l'Alleud.

Concernant la consultation citoyenne, la période prévue est mai-juin, ce qui n'apparaît pas idéal pour le TEC. Le mois de septembre serait plus indiqué pour espérer une meilleure participation.

Le plan opérationnel sera soumis à l'OCBM après finalisation et sera ensuite mis en œuvre progressivement sur une période de 6 mois à un an.

Le délai est long mais il y a 45 liaisons à analyser.

Les remarques suivantes ont été émises en séance :

- La commune de Villers-la-Ville est au carrefour de 3 zones. Elle déplore n'avoir pas été consultée sur le projet de redéploiement de la zone Charleroi-Nord et que certaines lignes qui desservent Villers-la-Ville n'y sont pas mentionnées (ex : ligne 60, bondée en heures scolaires). La ligne 568 Nivelles – Fleurus ne concerne pas que la zone de Charleroi Nord.
- La SNCB confirme vouloir être associée à la réflexion.

## **5. Mobipôles et solutions de mobilité locale**

### **5.1. Volet intermodalité du Plan d'Investissement en Mobilité Active Communale et Intermodalité (PIMACI) : bilan de l'introduction des dossiers**

*Point pour info – voir slides présentés par Niels ANTOINE, AOT*

Un premier bilan des dossiers reçus est présenté. Le bassin du Brabant wallon fait figure de bon élève. Plusieurs exemples de projets sont évoqués. Les communes n'ayant pas encore rendu de dossier sont invitées à s'inspirer de ces exemples. La réflexion est en cours au niveau d'une signalétique Mobipôle-Mobipoint cohérente à l'échelle régionale.

Aucune remarque n'est émise en séance.

### **5.2. TEC à la demande : évolution du service en 2023**

*Point pour info – voir slides présentés par Charles SCHARPE, OTW*

L'OTW présente les évolutions d'un service appelé à se développer à travers la Wallonie : le « TEC à la demande ». Ce concept existe en phase pilote autour de Louvain-la-Neuve mais à présent, l'OTW possède une technologie permettant d'optimiser les parcours et de réduire les délais de prise en charge.

L'expérience-pilote menée à Louvain-la-Neuve va évoluer avec le partenariat financier des communes et de privés notamment In BW, UCLouvain et la Province.

Dans un premier temps, le TEC mettra à disposition du partenariat son outil informatique. Un logiciel unique pour la Wallonie sera ensuite déployé en juin 2023. La convention de partenariat porte sur 2 ans avec le même mode d'exploitation – même fonctionnement – même zone de desserte. Ensuite, le concept va évoluer vers le concept général avec l'objectif de favoriser le rabattement vers le transport en commun.

Le Gouvernement devra fixer la gamme tarifaire pour le Tec à la demande, dans le cadre du redéploiement progressif de l'offre TEC à travers la Wallonie.

Les remarques suivantes sont exprimées en séance :

- Accessibilité aux PMR des véhicules utilisés pour le Tec à la demande : les véhicules actuels ne sont pas accessibles aux PMR car ils sont de faible capacité et un aménagement PMR empêcherait de collecter des personnes valides. Or, bien qu'il existe dans le bassin du Brabant wallon un service de transport à la demande spécifique aux PMR, il serait intéressant de favoriser l'inclusion en permettant aux PMR d'utiliser les véhicules « tous publics » plutôt que de réfléchir en silo.
- Le marché pour l'exploitation du service Tec à la demande a été attribué hier par l'OTW.
- La politique globale de recourir au transport à la demande dans les zones peu peuplées contourne également le problème actuel de recrutement des chauffeurs qualifiés (permis D).

### **5.3. Décret cyclopartage en flotte libre : entrée en vigueur en 2023**

*Point pour info – voir slides présentés par Jonathan FRETIN, AOT*

Le décret, qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023, est présenté. Un arrêté d'exécution de ce décret est en cours d'adoption pour préciser les conditions d'obtention, de renouvellement et de retrait des licences accordées par le Gouvernement.

Des contacts ont effectivement été pris avec Bruxelles et la Flandre avec le souci de ne pas inventer des choses nouvelles et veiller à une lisibilité et une cohérence pour les opérateurs, dans la limite de ce que prévoit le décret d'origine parlementaire.

## **6. Démarrage du processus d'identification des nouveaux bassins de mobilité**

*Point pour info – voir slides présentés par Alain PIRON, SPW Mobilité – Direction de la planification de la mobilité*

La direction de la planification a lancé une étude de données tous modes et tous motifs pour redessiner le périmètre des bassins de mobilité, qui devraient avoisiner le nombre de 10. L'échelle de collecte des données correspond aux anciennes communes. Les données sont collectées par heure et par jour ce qui permettra une analyse très fine.

## **7. Suivi des avis précédents de l'OCBM**

*Point pour info – point animé par le Président  
Document préparatoire*

Aucune remarque n'est formulée en séance.

## **8. Divers**

### **8.1. Suggestions des points pour les prochaines sessions OCBM**

*Point pour info – point animé par le Président*

Les suggestions peuvent également être communiquées dans le [formulaire d'évaluation](#) de la séance ou par email à l'adresse [bassins.mobilite@spw.wallonie.be](mailto:bassins.mobilite@spw.wallonie.be).

### **8.2. Candidats au rôle de Président**

*Point pour info – voir slides présentés par Florianne MOSSOUX, AOT, secrétaire OCBM*

Un appel au rôle de président de l'OCBM du Brabant wallon pendant l'année 2023 est lancé. Les candidatures sont attendues pour le 15 janvier 2023 par email à l'adresse [bassins.mobilite@spw.wallonie.be](mailto:bassins.mobilite@spw.wallonie.be).

Remarque émise en séance : prévoir un mandat plus long (2 ans par exemple).

### **8.3. Evaluation de la séance**

*Point pour info – point animé par le Président*

Le président remercie l'ensemble des participants et les invite à remplir le [formulaire d'évaluation](#) de la séance.

#### **8.4. Divers**

- La commune de Villers-la-Ville regrette que son point de vue n'ait pas été repris de manière littérale dans le rapport définitif de l'OCBM de printemps 2022.
- Par rapport à la liaison SNCB Leuven – Ottignies - Charleroi : les organes de décision de la SNCB ont décidé de mettre en pause tous les investissements non engagés en raison de la mauvaise situation financière de la société. Une réévaluation sera faite ultérieurement.
- Les Conseillers en mobilité ne sont pas conviés aux OCBM car le décret qui organise les OCBM prévoit que seuls les membres des collèges peuvent représenter leur commune.

### **9. Agenda**

Le prochain OCBM du Brabant wallon aura lieu le **25 avril 2023**. Les modalités pratiques vous seront communiquées ultérieurement.